



Déclaration préalable Unsa Education Oise - CHSCTD du 24 novembre 2022-

Monsieur l'Inspecteur IA-DASEN par intérim,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT D,

Nous voici réunis pour le dernier CHSCTD. En effet, à la suite à la loi de la transformation de la Fonction publique, que l'UNSA Éducation continue de dénoncer, celui-ci sera remplacé par une formation spécifique, en matière de santé au travail, du Comité Social d'Administration. Au vu du combat que cela a été d'installer des CHS dans notre ministère, nous serons très vigilants sur les prochaines déclinaisons de ce futur CSA en ce qui concerne la santé au travail, tant les besoins sont importants et croissants. Plus que jamais les conditions de travail devraient être prioritaires.

L'UNSA EDUCATION a eu l'honneur de représenter les personnels du département de l'Oise dès la création du premier comité en 2012, et cela, jusqu'à ce dernier comité. L'heure est donc au bilan pour notre organisation.

Malgré quelques progrès et l'énergie que nous avons déployée pour ce faire, ce ne sera pas un bilan du travail effectué.

L'UNSA EDUCATION fait le bilan de ce qui n'a pas été travaillé, de ce qui ne s'est pas passé, dans l'intérêt des agents de l'Education Nationale, titulaires et contractuels.

En premier lieu l'essence même de l'esprit que le comité devait avoir: la Prévention des risques professionnels de tous les métiers de l'institution. Les risques psycho-sociaux en sont le principal sujet.

Le système de déclaration qui permet le repérage des problématiques, le registre SST, n'a jamais été déployé réellement sur le département, usant les organisations syndicales à collecter les doubles des fiches SST pour pouvoir analyser les récurrences des problématiques. Le bilan sur les 10 années de la mise en place d'un circuit transparent des déclarations Santé et Sécurité au Travail se solde dans une application numérique attendue depuis des années, promise depuis des mois, et qui se fait encore attendre.

La prise en compte de la santé de ses personnels ensuite. Le bilan fait état de l'externalisation du suivi sur les services de soins, du médecin de famille, à la discrétion de l'agent qui informe ou non l'administration, bien que la loi impose la visite quinquennale.

Enfin le bilan de la qualité médiocre de la communication des travaux du comité, quand cela n'a pas été une absence de communication : combien d'avis laissés sans réponse ou avec une réponse laconique, combien de demandes dont les réponses ont été reportées et encore reportées, combien de visites sans retour aux collègues.

L'UNSA Éducation profite de ce moment important de transition entre deux modes de discussion, de travail et de négociation entre les personnels et leur employeur pour rappeler son attachement au dialogue social.

Ce dialogue social doit par conséquent, non seulement s'appuyer sur cette refonte des instances pour ne pas se limiter à une poursuite d'une obligation légale d'un employeur mais bel et bien tenir compte de deux enjeux majeurs :

- des métiers à promouvoir en les valorisant et les protégeant davantage
- des personnels à respecter en écoutant leurs besoins et leurs attentes

Maintenant passons aux témoignages, aux appels, aux messages, aux fiches SST reçus depuis la rentrée.

Il y a urgence, tant il y a de remontées de gestion de classes impossibles, de violences verbales ou physiques subies parfois quotidiennement, de coups, de morsures, de crachats. Il y a un énorme problème d'élèves très fortement perturbateurs. Tous ne relèvent pas de l'inclusion, certaines situations sont dues à de graves problèmes familiaux, sociaux et / ou à une carence éducative importante.

Nous utilisons ce mot « urgence » car nous sommes vraiment dans une situation très inquiétante, et nous ne sommes qu'en novembre... Jamais il ne nous est remonté autant de souffrance chez les personnels, qu'ils soient enseignants ou AESH.

Le problème c'est qu'ils sont parfois seuls face à cette souffrance, à cette totale incompréhension que rien ne soit fait pour l'élève en souffrance lui aussi, pour ses camarades et pour eux-mêmes.

Un employeur se doit de protéger ses personnels et force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Attend-on un drame pour prendre la mesure de ce qui se passe ?

L'UNSA Éducation tient à rappeler que se faire taper, cracher dessus, insulter par un élève, quel que soit son âge, cela ne fait pas partie du métier ! L'école ne peut pas tout faire, il faut que tous les services de l'état prennent conscience de ce qui se passe et que des moyens soient priorités pour y remédier. Et puis il y a les crises. Les métiers de l'Éducation Nationale n'échappent à aucune crise, qu'elle soit sanitaire, sociale, économique, énergétique.

La crise sanitaire que nous avons endurée durant deux longues années, et qui est encore largement présente via les stigmates qu'elle a laissés, a témoigné d'un parti pris par notre employeur : sa volonté d'un service public qui se doit de fonctionner quel qu'en soit le prix.

La crise énergétique : sacrifier les projets pédagogiques pour financer des surcoûts énergétiques, sacrifier des conditions d'apprentissage et d'exercice décentes au prétexte d'économie d'énergie.

L'UNSA Education exige :

- Un appui financier pour qu'écoles et établissements n'aient pas à choisir entre qualité de service d'éducation et conditions matérielles d'accueil décentes ; dissocier les deux serait une erreur dommageable ;
- Un travail de l'instance sur les mesures d'urgence à envisager pour permettre un bâti scolaire et un bâti administratif de notre institution moins couteux en énergie

Après plusieurs alertes et fiches SST, le problème de chauffage dans les écoles de Creil n'est toujours pas réglé !

L'UNSA Education demande des prises de température régulières tout au long de l'année dans les différents locaux et la mise en place d'un dispositif d'alerte que chaque agent puisse saisir en cas de condition thermique dégradée sur son lieu de travail.

La crise sociale et économique qui frappe les aesh : retard de paiement des salaires, des régularisations, reprise de trop perçus sans échelonnement sans aucune communication préalable aux collègues. La précarité qui s'ajoute à la précarité.

Qui frappe aussi les nombreux jeunes collègues qui se retrouvent nommés à plus d'une heure de leur domicile et qui engloutissent la moitié de leur salaire dans les frais de déplacement.

Il nous faut conclure et malheureusement il y a encore bien des sujets à aborder : l'inaccessible allègement des tâches des directeurs et la non application de la loi Rilhac, les conditions de travail des personnels administratifs et soignants, les aménagements des fins de carrière...etc.

Pour l'Unsa Education, Sophie Croison, Héloïse Tanne et Nathalie Puissant